

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2015

LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS À DES FINS D'EXPLOITATION
SEXUELLE, CONTRE LE PROXÉNÉTISME ET POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES
PERSONNES PROSTITUÉES - (N° 2832)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 24

présenté par
Mme Olivier

ARTICLE 3

À la dernière phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« appartenant aux »,

le mot :

« des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.